

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



Mémoire au Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2020 relative aux délégations de compétences communales au Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 22 décembre 2020 relative à la fixation des tarifs des prestations pour l'année 2021.

Vu le dossier présenté par [REDACTED]

Il convient d'attribuer une concession cinéraire afin que le site cinéraire de la commune de [REDACTED] soit mis à disposition à l'usage de la commune de [REDACTED].

ARRÊTÉ

Article premier : La concession cinéraire n° 659_3, située sur le site cinéraire de [REDACTED], est attribuée à [REDACTED] à l'effet d'y faire la concession cinéraire.

Article 2 : Cette concession est accordée à titre de jouissance pour une durée de 15 ans, prenant effet le 28 avril 2021 et expirant le 27 avril 2036.

Article 3 : La concession est accordée au titre d'une concession bénéficiaire.

Article 4 : Sous réserve de l'absence de tout droit de préemption, la concession cinéraire est proposée par une offre de concession par Limoges Métropole, en application de la loi n° 2015-912 relative aux libertés territoriales (département) et au droit de la commune pour assurer une concession cinéraire aux personnes âgées, conformément au modèle de la concession cinéraire n° 659_3 pour permettre la meilleure utilisation de la zone la plus appropriée pour garantir un grand respectueux et agréable.

Le montant de la taxe de concession cinéraire, les modalités de répartition et de paiement des droits cinéraires, ainsi que les modalités de paiement, les modalités de répartition et de paiement des droits cinéraires, ainsi que les modalités de paiement, sont fixés par le conseil communautaire de Limoges Métropole.

Article 5 : Toute modification présentée au développement de la concession cinéraire (modification) d'un acte de concession cinéraire de la concession cinéraire pour permettre à un concessionnaire de concession cinéraire d'être présent à la concession cinéraire.

Passé un délai de deux ans, Limoges Métropole procédera à la disposition des concessions de concession cinéraire dans le cas où le site ne peut être attribué à personne concessionnaire de concession cinéraire.

Limoges Métropole, représentée le Maire, Secrétaire Général

DÉCISION

Décision d'attribution d'une concession cinéraire - 659_3

1 DOCUMENT - Publié le 13 Mai 2025

 **DEC_FUNER_659_3_ATTRIBUTION_CONCESSION.pdf**
(.pdf, 463,4 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**